

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 20 mars 2026

Etaient présents : Pascal LEHONGRE, Hugues PERROT, Louise THOMAS, Bruno VAUTIER, Armelle MAROILLEZ, Gilles SCHEFFER, Laurence MOURGUES, Baptiste CONARD, Florence GILLE, Jean-Michel LELOUARD, Philippe LEBRETON, Isabelle GIRARD, Valérie VALLE, David GUICHARD, Virginie SONNET, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Manuel DA SILVA MACEDO, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Claire PETRY, Giovanni PETIT, Katia HORLAVILLE, Alexandra HERVE, Johana BOISSIERE, Anne CHASLES, Maximilien DEROUIN, Christelle TESSIER, , Maëlle COUANAU, Marine LEHONGRE, Olivier OBIREK, Noé LECUYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Benjamin BOUGEANT à Johana BOISSIERE.

Stéphane BAUDOIN a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33 (dont 1 pouvoir)

Objet : R20-2026 Election du Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-Sur-Eure

Rapporteur : Pascal LEHONGRE doyen du Conseil

Exposé des motifs :

A la suite des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, portant renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de procéder par un vote à bulletin secret à l'élection du Maire de la Commune Nouvelle de Pacy sur Eure.

Vu les résultats de l'Election Municipale du 15 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016 actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Pascal LEHONGRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon les résultats ci-dessous (le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération) :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	32
f. Majorité absolue ¹	17

Article 1 : De désigner Monsieur Pascal LEHONGRE comme Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure.

Fait à Pacy sur Eure, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Pascal LEHONGRE



- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

DÉPARTEMENT

EURE

COMMUNE :

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

LES ANDELYS

NOUVELLE DE PACY-SUR-EURE

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

33

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

33

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 05 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Pascal LEHONGRE	Yann DUPOND
Hugues PERROT	Manuel DA SILVA MACEDO
Louise THOMAS	Lydie CASELLI
Bruno VAUTIER	Benoît METAYER
Armelle MAROILLET	Claire PETRY
Gilles SCHEFFER	Giovanni PETIT
Laurence MOURGUES	Katia HORLAVILLE
Baptiste CONARD	Alexandra HERVE
Florence Gille	Johana BOISSIERE
Jean-Michel LELOUARD	Anne TOURNEUX
Philippe LEBRETON	Maximilien DEROUIN
Isabelle GIRARD	Christelle TESSIER
Valérie VALLE	Maëlle COUANAU
David GUICHARD	Marine LEHONGRE
Virginie SONNET	Olivier OBIREK
Stéphane BAUDOIN	Noé LECUYER

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal LEHONGRE, doyen de l'assemblée, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Stéphane BAUDOIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs LECUYER Noé, OBIREK Olivier, Mesdames LEHONGRE Marine et TESSIER Christelle.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 32
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal LEHONGRE	32	Trente-deux

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Pascal LEHONGRE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Pascal LEHONGRE élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 (neuf) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 (huit) adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 9 (neuf) le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 (cinq) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste des adjoints proposés par Monsieur Hugues PERROT	33	Trente trois
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 mars 2026, à 21 heures, 45 minutes, en double exemplaire ¹⁰ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Pascal LEHONGRE



Le conseiller municipal le plus âgé,

Pascal LEHONGRE



Le secrétaire,

Stéphane BAUDOIN



Les assesseurs,

LECUYER Noé



OBIREK Olivier



LEHONGRE Marine



TESSIER Christelle



¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Élection du MAIRE







Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature 2 ^{ème} tour	Signature 3 ^{ème} tour
LEHONGRE	Pascal			
PERROT	Hugues			
THOMAS	Louise			
VAUTIER	Bruno			
MAROILLET	Armelle			
SCHEFFER	Gilles			
MOURGUES	Laurence			
CONARD	Baptiste			
GILLE	Florence			
LELOUARD	Jean-Michel			
LEBRETON	Philippe			
GIRARD	Isabelle			
VALLE	Valérie			
GUICHARD	David			
SONNET	Virginie			
BAUDOIN	Stéphane			
DUPOND	Yann			
DA SILVA MACEDO	Manuel			
CASELLI	Lydie			
METAYER	Benoit			
PETRY	Claire			
PETIT	Giovanni			
HORLAVILLE	Katia			
HERVE	Alexandra			
BOISSIERE	Johana			
CHASLES	Anne			
DEROUIN	Maximilien			

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260320-R20_2026-DE

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature	Signature
TESSIER	Christelle			
COUANAU	Maëlle			
LEHONGRE	Marine			
BOUGEANT	Benjamin			
OBIREK	Olivier			
LECUYER	Noé			
TOTAL				



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Élection des ADJOINTS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature 2 ^{ème} tour	Signature 3 ^{ème} tour
LEHONGRE	Pascal			
PERROT	Hugues			
THOMAS	Louise			
VAUTIER	Bruno			
MAROILLET	Armelle			
SCHEFFER	Gilles			
MOURGUES	Laurence			
CONARD	Baptiste			
GILLE	Florence			
LELOUARD	Jean-Michel			
LEBRETON	Philippe			
GIRARD	Isabelle			
VALLE	Valérie			
GUICHARD	David			
SONNET	Virginie			
BAUDOIN	Stéphane			
DUPOND	Yann			
DA SILVA MACEDO	Manuel			
CASELLI	Lydie			
METAYER	Benoit			
PETRY	Claire			
PETIT	Giovanni			
HORLAVILLE	Katia			
HERVE	Alexandra			
BOISSIERE	Johana			
CHASLES	Anne			

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature 2 ^{ème} tour	Signature 3 ^{ème} tour
DEROUIN	Maximilien			
TESSIER	Christelle			
COUANAU	Maëlle			
LEHONGRE	Marine			
BOUGEANT	Benjamin			
OBIREK	Olivier			
LECUYER	Noé			
TOTAL				

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Municipalité : Pacys-sur-Eure

Elections des maires-adjoints

Inscrits : 33
 Votants : 28
 Bulletins blancs et nuls : 0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260320-R20_2026-DE

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS										TOTALX
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
Hugues PERROT	1234567890	1234567890	1234567890	123.....	33
Louise THOMAS
Bruno VAUTIER
Armelle MAROLLEZ
Gilles SCHEFFER
Laurence MOURGUES
Baptiste CONARD
Florence GILLE
Jean-Michel LELOUARD
BULLETTINS BLANCS
BULLETTINS NULS

Nota : La présente feuille doit être remplie avec soin, certifiée par le bureau électoral, et jointe au procès-verbal d'élection.

La présente feuille de dépouillement, certifiée par les membres du bureau électoral, sous-signés

Dressé par les scrutateurs soussignés,

A Pacys-sur-Eure le 20/03/26
 LES MEMBRES DU BUREAU,

LE PRESIDENT:

Marine Lehongre

Christelle Tessier

Florence Nœl

Marine Lehongre

Christelle Tessier

Christelle Tessier

Florence Nœl

Florence Nœl

Christelle Tessier

Christelle Tessier

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 20 mars 2026

Étaient présents : Pascal LEHONGRE, Hugues PERROT, Louise THOMAS, Bruno VAUTIER, Armelle MAROILLEZ, Gilles SCHEFFER, Laurence MOURGUES, Baptiste CONARD, Florence GILLE, Jean-Michel LELOUARD, Philippe LEBRETON, Isabelle GIRARD, Valérie VALLE, David GUICHARD, Virginie SONNET, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Manuel DA SILVA MACEDO, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Claire PETRY, Giovanni PETIT, Katia HORLAVILLE, Alexandra HERVE, Johana BOISSIERE, Anne CHASLES, Maximilien DEROUIN, Christelle TESSIER, Maëlle COUANAU, Marine LEHONGRE, Olivier OBIREK, Noé LECUYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Benjamin BOUGEANT à Johana BOISSIERE.

Stéphane BAUDOIN a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33 (dont 1 pouvoir)

Objet : R21-2026 Election du Maire de la Commune Déléguée de Pacy-Sur-Eure

Rapporteur : Pascal LEHONGRE doyen du Conseil

Exposé des motifs :

A la suite des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, il convient de procéder par un vote à bulletin secret à l'élection du Maire de la Commune Déléguée de Pacy sur Eure.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016 actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire Délégué de la Commune déléguée de Pacy sur Eure,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Hugues PERROT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon les résultats ci-dessous (le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération) :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	33
f. Majorité absolue 1.....	17

Article 1 : De désigner Monsieur Hugues PERROT comme Maire Délégué de la Commune déléguée de Pacy-sur-Eure.

Fait à Pacy sur Eure, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Pascal LEHONGRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

DÉPARTEMENT

EURE

COMMUNE :

habitants et plus

ARRONDISSEMENT

LES ANDELYS

NOUVELLE DE PACY-SUR-EURE

Élection du maire de
la Commune déléguée
de Pacy-Sur-Eure

Effectif légal du conseil municipal

33

Nombre de conseillers en exercice

33

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE

DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE

PACY-SUR-EURE

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 05 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Pascal LEHONGRE	Yann DUPOND
Hugues PERROT	Manuel DA SILVA MACEDO
Louise THOMAS	Lydie CASELLI
Bruno VAUTIER	Benoît METAYER
Armelle MAROILLET	Claire PETRY
Gilles SCHEFFER	Giovanni PETIT
Laurence MOURGUES	Katia HORLAVILLE
Baptiste CONARD	Alexandra HERVE
Florence Gille	Johana BOISSIERE
Jean-Michel LELOUARD	Anne TOURNEUX
Philippe LEBRETON	Maximilien DEROUIN
Isabelle GIRARD	Christelle TESSIER
Valérie VALLE	Maëlle COUANAU
David GUICHARD	Marine LEHONGRE
Virginie SONNET	Olivier OBIREK
Stéphane BAUDOIN	Noé LECUYER

Absents ¹ : Benjamin BOUGEANT (donne pouvoir à Johana

Envoyé en préfecture le 23/03/2026 Reçu en préfecture le 23/03/2026 Publié le BOISSIERE) ID : 027-200063774-20260320-R21_2026-DE
--

1. Élection du maire de la Commune déléguée de Pacy-Sur-Eure

1.1. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs LECUYER Noé, OBIREK Olivier, Mesdames LEHONGRE Marine et TESSIER Christelle.

1.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	33
f. Majorité absolue ²	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hugues PERROT	33	trente trois

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

1.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.6. Proclamation de l'élection du maire délégué de Pacy-Sur-Eure

Monsieur Hugues PERROT a été proclamé maire de la Commune déléguée de Pacy-Sur-Eure et a été immédiatement installé.

2. Observations et réclamations ⁵

.....

.....

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 mars 2026, à 21 heures, 45 minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Pascal LEHONGRE



Le conseiller municipal le plus âgé,

Pascal LEHONGRE



Le secrétaire,

Stéphane BAUDOIN



LECUYER Noé



Les assesseurs,

OBIREK Olivier



LEHONGRE Marine



TESSIER Christelle




⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Élection du MAIRE DÉLÉGUÉ DE PACY-SUR-EURE

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature 2 ^{ème} tour	Signature 3 ^{ème} tour
LEHONGRE	Pascal			
PERROT	Hugues			
THOMAS	Louise			
VAUTIER	Bruno			
MAROILLET	Armelle			
SCHEFFER	Gilles			
MOURGUES	Laurence			
CONARD	Baptiste			
GILLE	Florence			
LELOUARD	Jean-Michel			
LEBRETON	Philippe			
GIRARD	Isabelle			
VALLE	Valérie			
GUICHARD	David			
SONNET	Virginie			
BAUDOIN	Stéphane			
DUPOND	Yann			
DA SILVA MACEDO	Manuel			
CASELLI	Lydie			
METAYER	Benoit			
PETRY	Claire			
PETIT	Giovanni			
HORLAVILLE	Katia			
HERVE	Alexandra			
BOISSIERE	Johana			
CHASLES	Anne			

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature 2 ^{ème} tour	Signature 3 ^{ème} tour
DEROUIN	Maximilien			
TESSIER	Christelle			
COUANAU	Maëlle			
LEHONGRE	Marine			
BOUGEANT	Benjamin			
OBIREK	Olivier			
LECUYER	Noé			
TOTAL				

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Elections du maire délégué de Pacy sur Eure

Inscrits : **33**
 Electeurs : **33**
 Bulletins blancs et nuls : **0**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
 Reçu en préfecture le 23/03/2026
 Publié le
 ID : 027-200063774-20260320-R21-2026-DE

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS											
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	TOTAUX	
HUGUES PERROT	1234567890	1234567890	1234567890	123	33
BULLETINS BLANCS
BULLETINS NULS

Commune : Pacy-sur-Eure

Drasé par les scrutateurs soussignés,
 Michelle Tessier
 Seougen Noé
 LEHONGRE Marine

La présente feuille de dépouillement, certifiée par les membres du bureau électoral, soussignés
 A Pacy-sur-Eure, le 20/03/2026
 LES MEMBRES DU BUREAU,
 LE PRESIDENT,
 Michelle Tessier
 Seougen Noé
 LEHONGRE Marine

Nota - La présente feuille doit être remplie avec soin, certifiée par le bureau électoral, et jointe au procès-verbal d'élection.

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Elections du maire délégué de Pacysur Eure

Inscrits : **33**
 Votants : **33**
 Bulletins blancs et nuls : **0**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
 Reçu en préfecture le 23/03/2026
 Publié le
 ID : 027-200063774-20260320-R21-2026-DE

NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS										
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	TOTAUX
Hugues PERROT	1234567890	1234567890	1234567890	423	33
BULLETTINS BLANCS
BULLETTINS NULS

Nota - La présente feuille doit être remplie avec soin, certifiée par le bureau électoral, et jointe au procès-verbal d'élection.

Dressé par les scrutateurs soussignés.

HONORABLE MAIRE
 Olivier ORIVAL
 Madame Tessier
 Percey Née
 Séverin

Président du Bureau
 Olivier ORIVAL
 Madame Tessier
 Percey Née
 Séverin

A Pacysur Eure, le 20/03/26

LE PRÉSIDENT,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 20 mars 2026

Etaient présents : Pascal LEHONGRE, Hugues PERROT, Louise THOMAS, Bruno VAUTIER, Armelle MAROILLEZ, Gilles SCHEFFER, Laurence MOURGUES, Baptiste CONARD, Florence GILLE, Jean-Michel LELOUARD, Philippe LEBRETON, Isabelle GIRARD, Valérie VALLE, David GUICHARD, Virginie SONNET, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Manuel DA SILVA MACEDO, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Claire PETRY, Giovanni PETIT, Katia HORLAVILLE, Alexandra HERVE, Johana BOISSIERE, Anne CHASLES, Maximilien DEROUIN, Christelle TESSIER, Maëlle COUANAU, Marine LEHONGRE, Olivier OBIREK, Noé LECUYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Benjamin BOUGEANT

Pouvoirs : Benjamin BOUGEANT à Johana BOISSIERE.

Stéphane BAUDOIN a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33 (dont 1 pouvoir)

Objet : R22-2026 Election du Maire de la Commune Déléguée de Saint Aquilin de Pacy

Rapporteur : Pascal LEHONGRE doyen du Conseil

Exposé des motifs :

A la suite des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, il convient de procéder par un vote à bulletin secret à l'élection du Maire de la Commune Déléguée de Saint Aquilin de Pacy

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016 actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire Délégué de la Commune déléguée de Saint Aquilin de Pacy,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Bruno VAUTIER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon les résultats ci-dessous (le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération) :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	33
f. Majorité absolue ¹	17

Article 1 : De désigner Monsieur Bruno VAUTIER comme Maire Délégué de la Commune déléguée de Saint Aquilin de Pacy.

Fait à Pacy sur Eure, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Pascal LEHONGRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

DÉPARTEMENT

EURE

COMMUNE :

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

LES ANDELYS

NOUVELLE DE PACY-SUR-EURE

Élection du maire de
la Commune
déléguée de Saint-
Aquilin de Pacy

Effectif légal du conseil municipal

33

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

33

**DE L'ÉLECTION DU MAIRE DE LA
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE ST-
AQUILIN DE PACY**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 05 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Pascal LEHONGRE	Yann DUPOND
Hugues PERROT	Manuel DA SILVA MACEDO
Louise THOMAS	Lydie CASELLI
Bruno VAUTIER	Benoît METAYER
Armelle MAROILLET	Claire PETRY
Gilles SCHEFFER	Giovanni PETIT
Laurence MOURGUES	Katia HORLAVILLE
Baptiste CONARD	Alexandra HERVE
Florence Gille	Johana BOISSIERE
Jean-Michel LELOUARD	Anne TOURNEUX
Philippe LEBRETON	Maximilien DEROUIN
Isabelle GIRARD	Christelle TESSIER
Valérie VALLE	Maëlle COUANAU
David GUICHARD	Marine LEHONGRE
Virginie SONNET	Olivier OBIREK
Stéphane BAUDOIN	Noé LECUYER

Absents ¹ : Benjamin BOUGEANT (donne pouvoir à Johana BOISSIERE)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026 Reçu en préfecture le 23/03/2026 Publié le ID : 027-200063774-20260320-R22_2026-DE
--

1. Élection du maire de la Commune déléguée de Saint Aquilin de Pacy

1.1. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs LECUYER Noé, OBIREK Olivier, Mesdames LEHONGRE Marine et TESSIER Christelle.

1.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	33
f. Majorité absolue ²	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno VAUTIER	33	trente trois

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

1.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

1.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

1.6. Proclamation de l'élection du maire délégué de Saint Aquilin

Monsieur Bruno VAUTIER a été proclamé maire de la Commune déléguée de Saint-Aquilin de Pacy et a été immédiatement installé.

2. Observations et réclamations ⁵

.....

.....

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 mars 2026, à 21 heures, 45 minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Pascal LEHONGRE



Le conseiller municipal le plus âgé,

Pascal LEHONGRE



Le secrétaire,

Stéphane BAUDOIN



Les assesseurs,

LECUYER Noé



OBIREK Olivier



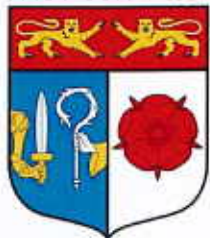
LEHONGRE Marine



TESSIER Christelle



⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Élection du MAIRE DÉLÉGUÉ DE SAINT-AQUILIN DE PACY

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature 2 ^{ème} tour	Signature 3 ^{ème} tour
LEHONGRE	Pascal			
PERROT	Hugues			
THOMAS	Louise			
VAUTIER	Bruno			
MAROILLET	Armelle			
SCHEFFER	Gilles			
MOURGUES	Laurence			
CONARD	Baptiste			
GILLE	Florence			
LELOUARD	Jean-Michel			
LEBRETON	Philippe			
GIRARD	Isabelle			
VALLE	Valérie			
GUICHARD	David			
SONNET	Virginie			
BAUDOIN	Stéphane			
DUPOND	Yann			
DA SILVA MACEDO	Manuel			
CASELLI	Lydie			
METAYER	Benoit			
PETRY	Claire			
PETIT	Giovanni			
HORLAVILLE	Katia			
HERVE	Alexandra			
BOISSIERE	Johana			
CHASLES	Anne			

Nom	Prénom	Signature 1 ^{er} tour	Signature	Signature
DEROUIN	Maximilien			
TESSIER	Christelle			
COUANAU	Maëlle			
LEHONGRE	Marine			
BOUGEANT	Benjamin			
OBIREK	Olivier			
LECUYER	Noé			
TOTAL				

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 20 mars 2026

Étaient présents : Pascal LEHONGRE, Hugues PERROT, Louise THOMAS, Bruno VAUTIER, Armelle MAROILLEZ, Gilles SCHEFFER, Laurence MOURGUES, Baptiste CONARD, Florence GILLE, Jean-Michel LELOUARD, Philippe LEBRETON, Isabelle GIRARD, Valérie VALLE, David GUICHARD, Virginie SONNET, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Manuel DA SILVA MACEDO, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Claire PETRY, Giovanni PETIT, Katia HORLAVILLE, Alexandra HERVE, Johana BOISSIERE, Anne CHASLES, Maximilien DEROUIN, Christelle TESSIER, Maëlle COUANAU, Marine LEHONGRE, Olivier OBIREK, Noé LECUYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Benjamin BOUGEANT à Johana BOISSIERE.

Stéphane BAUDOIN a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33 (dont 1 pouvoir)

Objet : R23-2026 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Rapporteur : Pascal LEHONGRE doyen du Conseil

Exposé des motifs :

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le nombre de conseillers municipaux de la Commune étant établi à 33 membres, le pourcentage de 30% donne un effectif maximum de 9 adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016 actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Objet : R23-2026 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260320-R23_2026-DE

Considérant que pour assurer une bonne administration communale au service des Pacéens et Pacéennes il convient de fixer à 9 le nombre d'Adjoints.

Considérant que les deux Maires Délégués occuperont un poste d'Adjoint de la Commune Nouvelle de Pacy sur Eure.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

Article 1 : De fixer à neuf (9) le nombre d'Adjoints au Maire pour la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure.

Fait à Pacy sur Eure, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Pascal LEHONGRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 20 mars 2026

Etaient présents : Pascal LEHONGRE, Hugues PERROT, Louise THOMAS, Bruno VAUTIER, Armelle MAROILLEZ, Gilles SCHEFFER, Laurence MOURGUES, Baptiste CONARD, Florence GILLE, Jean-Michel LELOUARD, Philippe LEBRETON, Isabelle GIRARD, Valérie VALLE, David GUICHARD, Virginie SONNET, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Manuel DA SILVA MACEDO, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Claire PETRY, Giovanni PETIT, Katia HORLAVILLE, Alexandra HERVE, Johana BOISSIERE, Anne CHASLES, Maximilien DEROUIN, Christelle TESSIER, Maëlle COUANAU, Marine LEHONGRE, Olivier OBIREK, Noé LECUYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Benjamin BOUGEANT à Johana BOISSIERE.

Stéphane BAUDOIN a été élu secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33 (dont 1 pouvoir)

Objet : R24-2026 Election des Adjoints au Maire

Rapporteur : Pascal LEHONGRE doyen du Conseil

Exposé des motifs :

Il est précisé que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016 actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu la délibération n°R23-2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune Nouvelle de Pacy à Eure à neuf Adjoints,

Considérant la candidature de la liste Pacy Passion Commune conduite par Hugues PERROT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon les résultats ci-dessous (le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération) :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	33
f. Majorité absolue ⁴	17

Article 1 : De désigner les adjoints de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure selon le tableau ci-dessous :

FONCTION	NOM et PRENOM	COMPETENCES
1 ^{er} Adjoint et Maire Délégué de Pacy sur Eure	PERROT Hugues	Affaires Générales, Finances et Ressources Humaines
2 ^{ème} Adjointe	THOMAS Louise	Culture, Animations et Citoyenneté
3 ^{ème} Adjoint et Maire Délégué de Saint Aquilin de Pacy	VAUTIER Bruno	Grands Projets et Services Techniques
4 ^{ème} Adjointe	MAROILLEZ Armelle	Sport et Animations
5 ^{ème} Adjoint	SCHEFFER Gilles	Solidarité et Logement
6 ^{ème} Adjointe	MOURGUES Laurence	Santé et Prévention des Risques
7 ^{ème} Adjoint	CONARD Baptiste	Communication et Attractivité
8 ^{ème} Adjointe	GILLE Florence	Affaires Scolaires
9 ^{ème} Adjoint	LELOUARD Jean Michel	Cadre de Vie et Urbanisme

Objet : R24-2026 Election des Adjointes au Maire

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260320-R24_2026-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Pascal LEHONGRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DÉPARTEMENT

EURE

COMMUNE NOUVELLE DE PACY-SUR-EURE

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M	LEHONGRE Pascal	06/07/1959	Maire	32
M	PERROT HUGUES	13/04/1976	Premier adjoint et Maire de la Commune Déléguée de PACY-SUR-EURE	22
Mme	THOMAS Louise	04/02/1985	Deuxième Adjointe	22
M	VAUTIER Bruno	04/04/1966	3 ^{ème} Adjoint et Maire de la Commune Déléguée de Saint Aquilin de Pacý	22
Mme	MAROLLEZ Armelle	12/11/1983	4 ^{ème} Adjointe	22
M	SCHEFFER Gilles	04/08/1969	5 ^{ème} Adjoint	22
Mme	MOURGUES Laurence	28/12/1967	6 ^{ème} Adjointe	22
M	CONARD Baptiste	09/09/2002	7 ^{ème} Adjoint	22
Mme	GILLE Florence	18/07/1969	8 ^{ème} Adjointe	22
M	LELOUARD Jean-Michel	30/11/1965	9 ^{ème} Adjoint	22

Fait à PACY-SUR-EURE, le 20 mars 2026

Le maire
(ou son remplaçant),

Pascal LEHONGRE

Le conseiller municipal
le plus âgé,

Pascal LEHONGRE

Les assesseurs,

LECUYER Noé

Le secrétaire,

Stéphane BAUDON

OBIREK Olivier

LEHONGRE Marine

TESSIER Christelle

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

DÉPARTEMENT

EURE

ARRONDISSEMENT

LES ANDELYS

EPCI à fiscalité propre :

SEINE NORMANDIE
AGGLOMÉRATION

COMMUNE :

PACY-SUR-EURE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260320-R24_2026-DE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

33

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M	LEHONGRE Pascal	06/07/1959	20/03/2026	32	OUI
2	Premier adjoint et Maire de la Commune Déléguée de PACY- SUR-EURE	M	PERROT HUGUES	13/04/1976	20/03/2026	33	OUI
3	Deuxième Adjointe	Mme	THOMAS Louise	04/02/1985	20/03/2026	33	OUI
4	3 ^{ème} Adjoint et Maire de la Commune Déléguée de Saint Aquilin de Pacy	M	VAUTIER Bruno	04/04/1966	20/03/2026	33	
5	4 ^{ème} Adjointe	Mme	MAROILLET Armelle	12/11/1983	20/03/2026	33	OUI
6	5 ^{ème} Adjoint	M	SCHEFFER Gilles	04/08/1969	20/03/2026	33	
7	6 ^{ème} Adjointe	Mme	MOURGUES Laurence	28/12/1967	20/03/2026	33	
8	7 ^{ème} Adjoint	M	CONARD Baptiste	09/09/2002	20/03/2026	33	
9	8 ^{ème} Adjointe	Mme	GILLE Florence	18/07/1969	20/03/2026	33	
10	9 ^{ème} Adjoint	M	LELOUARD Jean-Michel	30/11/1965	20/03/2026	33	
11	Conseiller municipal	M	LEBRETON Philippe	17/12/1964	15/03/2026	1647	
12	Conseillère municipale	Mme	Isabelle GIRARD	08/01/1966	15/03/2026	1647	
13	Conseillère municipale	Mme	VALLE Valérie	29/07/1966	15/03/2026	1647	
14	Conseiller municipal	M	David GUICHARD	17/12/1969	15/03/2026	1647	
15	Conseillère municipale	Mme	Virginie SONNET	31/03/1970	15/03/2026	1647	
16	Conseiller municipal	M	Stéphane BAUDOIN	04/09/1971	15/03/2026	1647	
17	Conseiller municipal	M	Yann DUPOND	27/09/1972	15/03/2026	1647	
18	Conseiller municipal	M	Manuel DA SILVA MACEDO	10/09/1975	15/03/2026	1647	
19	Conseillère municipale	Mme	Lydie CASELLI	03/05/1976	15/03/2026	1647	

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260320-R24_2026-DE

20	Conseiller municipal	M	Benoît METAYER	16/08/1976	15/03/2026	1647	
21	Conseillère municipale	Mme	Claire PETRY	14/08/1977	15/03/2026	1647	
22	Conseiller municipal	M	Giovanni PETIT	21/07/1978	15/03/2026	1647	
23	Conseillère municipale	Mme	Katia HORLAVILLE	26/04/1979	15/03/2026	1647	
24	Conseillère municipale	Mme	Alexandra HERVE	30/07/1981	15/03/2026	1647	
25	Conseillère municipale	Mme	Johana BOISSIERE	05/02/1982	15/03/2026	1647	
26	Conseillère municipale	Mme	Anne TOURNEUX	04/11/1982	15/03/2026	1647	
27	Conseiller municipal	M	Maximilien DEROUIN	26/11/1984	15/03/2026	1647	
28	Conseillère municipale	Mme	Christelle TESSIER	03/02/1987	15/03/2026	1647	
29	Conseillère municipale	Mme	Maëlle COUANAU	27/06/1990	15/03/2026	1647	
30	Conseillère municipale	Mme	Marine LEHONGRE	23/05/1994	15/03/2026	1647	
31	Conseiller municipal	M	Benjamin BOUGEANT	17/08/1995	15/03/2026	1647	
32	Conseiller municipal	M	Olivier OBIREK	28/08/2002	15/03/2026	1647	
33	Conseiller municipal	M	Noé LECUYER	07/01/2008	15/03/2026	1647	

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire, Monsieur Pascal LEHONGRE
A PACY-SUR-EURE, le 20 Mars 2026 à 21h45